

MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

# ORDO

Pour réciter l'Office divin et pour l'Eucharistie



## ANNÉE 2023-24

Préparé par la Postulation générale et publié à la Maison générale, Rome,  
sous l'autorité du **P. LUIS IGNACIO ROIS ALONSO, OMI**,  
Supérieur général

## CÉLÉBRATIONS PROPRES AUX OBLATS

**3 décembre 2023 : Saint François Xavier.** Mémorial. Patron des missionnaires (cf. AAS, vol. XXXVI [1903-1904], pp. 580-582). 28<sup>ème</sup> anniversaire de la canonisation de St. Eugène de Mazenod.

**6 décembre 2023 :** enlèvement du Serviteur de Dieu P. Ludwik Wrodarczyk, suivi de son *dies natalis* (1907-1943).

**8 décembre 2023 : Immaculée Conception** de la très sainte Vierge Marie, Titulaire et Patronne principale de la Congrégation. Solennité. Tout comme dans le Missel et la Liturgie des Heures. Acte de Consécration à Marie Immaculée.

**16 décembre 2023 : Bienheureux Martyrs Oblats du Laos.** Bienheureux Joseph Thao Tien et ses compagnons (†1954-1970), martyrs. Mémoire facultative.

**21 janvier 2024 :** *Dies natalis* du Serviteur de Dieu Sc. Alfons Mańka (1917-1941).

**25 janvier 2024 :** Fête de la conversion de saint Paul. **208<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la Congrégation.**

**26 janvier 2024 :** *Dies natalis* du Serviteur de Dieu P. Bastiampillai Anthonipillai Thomas (1886-1964).

**17 février 2024 : 198<sup>ème</sup> anniversaire de l'approbation des Constitutions et Règles de notre Congrégation.** Solennité. Jusqu'à vêpres : Messe d'action de grâce pour la vocation oblato. Tous les Oblats prêtres célèbrent pour la Congrégation. Renouvellement des vœux. Acte de consécration à Marie Immaculée.

**19 mars 2024 :** Solennité de St Joseph, protecteur de la Congrégation et patron des Oblats Frères.

**6 avril 2024 :** Jeudi Saint. Premiers vœux du Fondateur et du Père Tempier, le Jeudi Saint, 11 avril 1816, à Aix-en-Provence.

**7 avril 2024 :** Vendredi Saint. « Conversion » du Fondateur, très probablement le 27 mars 1807.

**20 mai 2024 :** *Dies natalis* du Vénérable P. Charles Dominique Albini (1790-1839).

**21 mai 2024 : Saint Eugène de Mazenod (1782-1861)**, Évêque et Fondateur de notre Congrégation. Solennité. Messe propre. Blanc. *Gloria* et *Credo*, Préface propre. Liturgie des Heures : suivre le rituel des solennités, comme indiqué dans le Propre des Oblats et le Commun des Pasteurs. 1<sup>ères</sup> vêpres, *Te Deum*. Petites Heures : antienne propre, psalmodie complémentaire. Complies du dimanche.

**22-29 mai 2024** : Temps de prière et d'animation pour les **vocations oblates**.

**28 mai 2024** : Pentecôte. La venue du Saint-Esprit sur Marie et les Apôtres à Jérusalem rappelle aux Oblats la place que le Fondateur donnait à l'action de l'Esprit Saint dans sa propre vie.

**29 mai 2024 : Bienheureux Joseph Gérard (1831-1914)**, prêtre. Mémoire facultative. À partir des vêpres : **Le très saint corps et sang du Christ** (sauf si la solennité est déplacée au dimanche).

**3 juin 2024** : *Dies natalis* du Vénérable Mgr. Vital Grandin (1829-1902).

**7 juin 2024** : Solennité du Sacré Cœur. La dévotion oblate au Sacré Cœur a été renforcée par la décision du Chapitre général de 1873, de consacrer la Congrégation au Sacré Cœur de Jésus.

**12 juin 2024 : Bienheureux Joseph Cebula et ses compagnons (1902-1941)**, martyrs. Mémoire facultative.

**10 juillet 2024** : *Dies natalis* du Vénérable Fr. Antoni Kowalczyk (1866-1947).

**15 août 2024** : Solennité de l'Assomption. Le 15 août 1822, le Fondateur a béni une statue de Marie Immaculée. Cette statue lui apparut comme vivante pendant quelques instants. Visiblement, elle l'approuvait, lui et sa Congrégation. Cette statue se trouve maintenant dans la grande chapelle de la Maison générale, à Rome, et est désignée comme « la Madone oblate ».

**1<sup>er</sup> octobre 2024** : Mémoire de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus. À l'initiative du Vénérable M<sup>gr</sup> Ovide Charlebois, OMI, le 14 décembre 1927, le pape Pie XI proclame sainte Thérèse patronne principale de tous les missionnaires (cf AAS 20 [1928] 147-148).

**20 octobre 2024** : Dimanche des Missions. Depuis 1926, l'Église célèbre le Dimanche des Missions. La prière et la prédication de ce jour doivent aider tous les fidèles du Christ à reconnaître la nature missionnaire de l'Église.

**29 octobre 2024** : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu Card. Thomas Benjamin Cooray (1901-1988).

**1<sup>er</sup> novembre 2024** : Solennité de Tous les Saints. Les Oblats se rappellent que le 1<sup>er</sup> novembre 1818, les Missionnaires de Provence ont prononcé les vœux pour la première fois.

**5 novembre 2024** (ou un jour suivant) : Messe communautaire pour les Oblats défunts.

**12 novembre 2024** (ou un autre jour) : **Dédicace de nos églises et oratoires**. L'anniversaire de la Dédicace (si l'église ou l'oratoire sont consacrés) est célébré soit le jour anniversaire exact, soit le jour prévu dans le calendrier particulier des Oblats (12 novembre, dédicace de l'église de la Maison générale), soit un jour prévu au calendrier de l'Église particulière pour célébrer la dédicace de toutes les églises sur le territoire. **Solennité**. Tout au Commun de la Dédicace. 1<sup>ères</sup> Vêpres, *Gloria* et *Credo*. Petites Heures : antienne propre, psalmodie complémentaire.

**20 novembre 2024** : *Dies natalis* du Vénérable Mgr. Ovide Charlebois (1862-1933).

**28 novembre 2024** : **Bienheureux martyrs Oblats d'Espagne**. Bienheureux Francisco Esteban Lacal et compagnons (†1936), martyrs. Mémoire facultative.

**29 novembre 2024** : *Dies natalis* du Serviteur de Dieu P. Victor Lelièvre (1876-1956).

---

Pour favoriser le bien pastoral des fidèles, les **Solennités** qui tombent pendant la semaine au temps ordinaire peuvent être célébrées le dimanche précédent ou suivant (voir les *Normes universelles de l'Année liturgique et du Nouveau calendrier romain*, 58).

Pendant l'année, il est possible de célébrer des **Messes Votives** (y compris de l'Immaculée Conception) et des **Messes pour des besoins particuliers** ou **pour diverses circonstances** (par ex. en action de grâces pour notre vocation). Voir les N<sup>os</sup> 347, 355, 368-378, de l'*Instruction générale au Missel Romain*. Par contre, les messes des bienheureux, même votives, ne sont pas permises en dehors des jours indiqués ci-dessus.